



OFFRE DE BIENVENUE

SOUS CONDITIONS¹

Offre valable du 01/11/2022 au 31/01/2023

250€ offerts
SOUS CONDITIONS¹

Offre valable uniquement pour une 1^{ère} adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir² ou de capitalisation Croissance Avenir Capitalisation² avec un versement initial net de 4 000€ minimum investi à 50% minimum en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Valable pour une 1^{ère} adhésion, en gestion libre, au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir² ou de capitalisation Croissance Avenir Capitalisation².

Je soussigné(e) souhaite bénéficier des 250€ offerts sous conditions¹ pour une première adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir² ou de capitalisation Croissance Avenir Capitalisation², avec un versement initial net de 4 000€ minimum investi à 50% minimum en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.

Je souhaite que ces 250€ soient versés à 100% sur l'unité de compte suivante :

Nom UC : Code ISIN :

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

S'il s'agit d'une SCPI ou d'un certificat merci de joindre à ce coupon l'annexe de souscription de l'unité de compte choisie

A défaut de précision, ces 250€ seront investis à 100% sur l'unité de compte OPCI Swisslife Dynapierre ISIN: FR0013219722, non garantie en capital.

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Fait à, Le

Signature

¹ 250 euros offerts. Offre valable uniquement pour une **première adhésion en gestion libre**, avec un versement initial net de 4 000 € minimum investi à 50% minimum en unités de compte. Versement fait par une personne physique, sur un contrat Croissance Avenir² ou Croissance Avenir Capitalisation², reçu entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 janvier 2023 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagné du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Epargnissimo. L'assureur versera la prime sur une unité de compte du choix du client ou à défaut sur l'OPCI Swisslife Dynapierre (FR0013219722) dans les trois mois suivant la validation du dossier d'adhésion.

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

² Croissance Avenir et Croissance Avenir Capitalisation sont respectivement un contrat d'assurance-vie et un contrat de capitalisation de groupe de type multisupport. Ces contrats sont commercialisés par Epargnissimo et gérés par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09).

Le document d'information clés du contrat d'assurance-vie Croissance Avenir et du contrat de capitalisation Croissance Avenir Capitalisation contient les informations essentielles de ces contrats. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur notre site www.epargnissimo.fr.

EPARGNISSIMO, société par actions simplifiée, RCS TOULOUSE SIREN : 509 041 489. Siège Social : 9 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse. EPARGNISSIMO est enregistré à l'ORIAS sous le numéro : 09 049 292 - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (MIOBSP). www.epargnissimo.fr